

SESSIONI URDINARIA DI U 6 DI FRIVAGHJU DI U 2019

N° 2019 / 04

QUISTIONI URALE DIPUSITATA DA JEAN-FRANCOIS GIFFON À nomu di u gruppu « CUSTRUIMU L'AVVENE »

Ughjettu : Suivi des motions et minorités du Levant.

A l'attention du Président de l'Assemblée de Corse,

Le 30 novembre 2017, l'Assemblea di a Giuventù enjoignait l'Assemblée de Corse à se saisir du sort des chrétiens d'Orient, ainsi que des minorités opprimées au Levant.

Depuis ce vote unanime, un lourd silence est tombé, pourtant les modalités humaines et techniques pouvaient être réunies rapidement, des logements à Lozzi avaient été mis en place en septembre 2015. En témoignait la présence le 12 septembre 2015 de l'ancien maire, Jean Félix Acquaviva, à une réunion d'information organisée par le Ministère de l'Intérieur, Place Beauvau, relative à l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile en France. En Corse, en juillet 2014 seul Laurent Marcangeli, maire d'Ajaccio et à l'époque également député, était co-signataire avec d'autres parlementaires français d'un texte soutenant cette cause.

Il est à rappeler que chaque année, une délégation kurde se rend aux Ghjurnate Internazionali de Corte. Il aurait été attendu autant d'humanité que vous en avez fait preuve pour l'Aquarius et le Seawatch 3.

Par ailleurs, une antenne de l'Œuvre d'Orient s'est installée en Corse en 2018. Tous les éléments étaient donc réunis, pour rendre à la Corse son antique devoir d'hospitalité et de commensalité, notamment en Méditerranée.

De même à l'échelle gouvernementale un rapport commandé par Emmanuel Macron lui à été remis le 3 janvier dernier, au titre « Renforcer l'action de la France dans la protection du patrimoine du Moyen-Orient et le soutien au réseau éducatif des communautés chrétiennes de la région ».

A côté de cette question humaine qui ne doit pas être à sens unique, se pose le suivi des travaux qui avait été déjà évoqué par un projet de suivi des motions N° 2018/028. L'efficacité est certes l'un des principes qui doit guider l'action publique, mais celui-ci ne doit pas abandonner l'action humaine et démocratique. En référence au Code général des collectivités territoriales, ainsi qu'aux règlements intérieurs des deux assemblées : qui précisent que les motions adoptées sont automatiquement portées à connaissance de la séance suivante de l'Assemblée de Corse.

Il en va de la transparence des politiques publiques, afin de comprendre les refus, aboutissements ou échecs, qui seraient dû à des mécanismes ou des acteurs.

Où en est le projet de pont entre le Levant et la Corse ? Le suivi et l'aboutissement des travaux pourrait-il devenir systématique, numérique, et consultable publiquement à l'instar de Corsica 2035, en ce qui concerne l'Assemblée de Corse, le CESEC, la Chambre des Territoires comme l'Assemblea di a Ghjuventù ?

Nous espérons ne pas avoir à motionner pour consulter et suivre les travaux, par un souci de transparence de l'exercice citoyen.